



aux Sources de la Drôme

Communauté des Communes du Diois

Service : Assainissement
Votre interlocuteur : Anthony BOREL
Ligne directe : 04 58 17 44 61
e-mail : spanc@paysdiois.fr
Accueil du public et permanence téléphonique
le lundi de 9h à 17h.

M. et Mme HUSSON Tibaud et Isabelle
410 Chemin du Château
26410 MENGLON

Die, le 28/07/2025

Objet : Rapport de contrôle de votre dispositif d'assainissement non collectif, lié à la vente de votre propriété
Identifiant du dossier : 1607

Madame, Monsieur,

Suite au contrôle de votre dispositif d'Assainissement Non Collectif, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a établi un avis sur le fonctionnement et l'entretien de votre installation :

Installation ne présentant pas de défaut majeur. Toutefois des défauts d'entretien ont été relevés

Pour accompagner la suite de vos démarches, vous trouverez ci-joint le rapport technique du contrôle, à conserver. Une copie de ce rapport est transmise à la mairie de MENGLON pour information.

Vous trouverez notre règlement précisant les modalités d'intervention du service et le montant des redevances liées aux contrôles via l'adresse internet suivante : <https://www.paysdiois.fr/vie-pratique/habitat/spanc/>

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Pascal BAUDIN,
Vice-président
Chargé du SPANC

PJ : Rapport de visite

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX-HAUTE
MARGINAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONET-ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST ANDEOL-EN-QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN-EN-QUINT
ST NAZAIRE-LE-DESERT
STE CROIX
VACHERES-EN-QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

Rapport d'examen de contrôle lié à la vente de votre terrain

Rapport technique

TRANSMETTRE UNE COPIE A L'ACQUEREUR



Référence cadastrale : **ZB79, ZB71**

> Propriétaire

Coordonnées du propriétaire, désigné par la suite comme « le pétitionnaire » :

M. et Mme HUSSON Tibaud et Isabelle

410 Chemin du Château

26410 MENGLON

e-mail : chateausaintferreol@gmail.com; zabou.husson@gmail.com

> Renseignements généraux

Identifiant du dossier : 1607

Adresse de l'habitation contrôlée :

410 che du Château

26410 MENGLON

Type d'habitation : Maison isolée

Type de résidence : Principale

Nombre de logement(s) : 7

Nombre de pièce(s) principale(s) : 25

Nombre d'équivalent-habitant(s) : 35

Nombre d'occupant(s) : 8

Date du contrôle : 16/07/2025

› Caractéristiques techniques

Caractéristiques du site

Zonage assainissement :	Non Collectif
Raccordabilité au réseau collectif :	Non Raccordable
Alimentation en eau potable :	Réseau public
Zone à enjeux sanitaires :	Non
Zone à enjeux environnementaux :	Non

Caractéristiques du terrain

Terrain inondable :	Non
Terrain en pente :	Non
Respect des distances :	> 35m d'un captage d'eau utilisé pour la consommation humaine (distance réglementaire) > 5m d'une habitation > 3m des limites de propriété < 3m d'un arbre
Utilisation du terrain	
> Jardin potager sur l'ANC	Non
> Voie de circulation sur l'ANC	Non
> Construction sur l'ANC	Non

Caractéristiques du sol

Etude de sol réalisée :	Oui
Type de perméabilité :	Elevée
➤ K (mm/h) :	51 mm/h à 0.85 m de profondeur et 1983 mm/h à 1.45 m de profondeur
Présence d'une nappe phréatique :	Non
Remarque :	

› Caractéristiques de l'installation

Filière en place

Statut de l'installation : En service

Date de mise en service : 01/08/2005

Détails de la filière

	Description	Constat	Commentaires
Système d'alimentation séquentielle	Il s'agit d'une chasse automatique à clapet de 400 litres réglable, qui alimente le 1er étage de filtre planté de roseaux. En amont de ce dispositif il y a un dégrilleur manuel	Accessibilité : Oui Etat : Bon Fonctionnel : Oui Dimensionnement : Correct	
Filtre planté de roseaux	Muni d'un regard de répartition (RR), d'un premier étage de filtre planté de roseaux à écoulement vertical séparé en 2 unités de 20 m ² , d'un deuxième étage de filtre planté de roseaux à écoulement horizontal de 65 m ² , d'un regard de collecte (RC) des eaux usées traitées et d'un bassin d'infiltration de 10 m ²	Accessibilité : Oui Etat : Moyen Fonctionnel : Oui Dimensionnement : Correct	voir remarques en dernière page

› Vérification du fonctionnement et de l'entretien :

Collecte des eaux usées

Les eaux pluviales et les eaux usées sont-elles collectées séparément ?	Non contrôlable
Les eaux vannes et les eaux ménagères sont-elles collectées ensemble ?	Oui
Observations	

Destination des eaux usées

Eaux vannes	Traitement
Eaux ménagères	Traitement
Autres eaux usées	

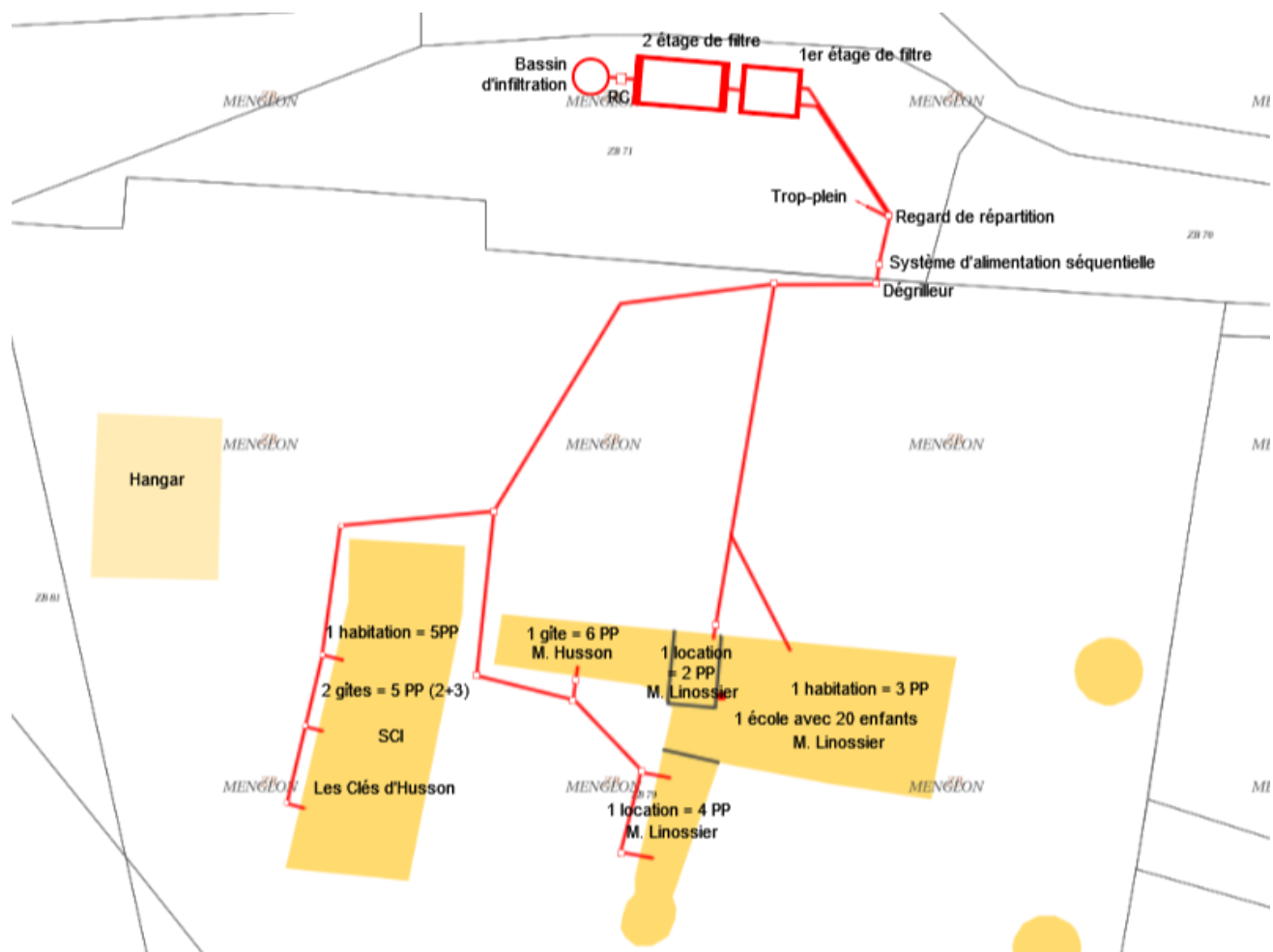
Modifications depuis la dernière visite

Modifications depuis la dernière visite	Travaux et entretien
Réaménagement du terrain	Non
Réaménagement de l'immeuble	Non
Variation du nombre de pièces	Non
Travaux notifiés réalisés	- Remplacement du système d'alimentation par une chasse de 400 litres - Nettoyage autour des bassins - Mise en place du cahier de vie

Défauts constatés

Existe-t-il un ou plusieurs défaut(s) de sécurité sanitaire ?	Non	
Existe-t-il un ou plusieurs défaut(s) de structure ou de fermeture ?	Non	
L'installation est-elle incomplète ?	Non	
L'installation est-elle significativement sous dimensionnée ?	Non	
L'installation présente-t-elle des dysfonctionnements majeurs ?	Non	
L'installation présente-t-elle des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs ?	Oui	- Les roseaux n'ont pas colonisés la deuxième partie du filtre du premier étage - Géomembrane perforée par les végétaux - Le tuyau d'alimentation du bassin d'infiltration des eaux usées traitées semble bouché

› Schéma de l'installation (selon les indications du propriétaire) :



Avis du SPANC : Installation ne présentant pas de défaut majeur. Toutefois des défauts d'entretien ont été relevés.

Impératifs :

- Les roseaux n'ont pas colonisés la deuxième partie du filtre du premier étage cela provient du fait que les eaux usées n'arrivaient pas au bout des tuyaux d'alimentation avant le remplacement de la nouvelle chasse automatique. Il est nécessaire de faucher les roseaux pour effectuer le curage, ils repousseront à partir de leurs rhizomes au printemps mais une nouvelle plantation est nécessaire. Pensez à bien désherber la surface les premières années tant que les roseaux ne sont pas établis (4 plants au m²)
- Le tuyau d'alimentation du bassin d'infiltration des eaux usées traitées semble bouché. Cette zone devra rester nue de végétaux. Il est conseillé de faire intervenir un vidangeur pour hydrocurer la canalisation (présence d'un vide cave le jour de la visite)
- Réparer la géomembrane où elle est perforée
- Pour rappel, le propriétaire doit compléter et tenir à jour le cahier de vie

Recommandations d'entretien :

- Le dégrilleur manuel doit être nettoyé 1 fois par semaine, les refus peuvent être évacués avec les ordures ménagères
- Vérifier le fonctionnement de chasse automatique 1 fois par semaine
- Alternier l'alimentation des bassins du premier étage depuis le regard de répartition 1 fois par semaine impérativement
- Il faut tondre régulièrement le pourtour des filtres, entre la clôture et la géomembrane, ainsi que sur le talus qui sépare le premier et le deuxième étage pour éviter la pousse de végétaux. Sur les filtres il faut déraciner tous les végétaux qui ne sont pas des roseaux et dans le bassin d'infiltration l'ensemble des végétaux

Observations Générales :

Conformément au règlement de service, le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien de votre installation d'assainissement non collectif sera réalisé tous les 10 ans.

Pour toute question relative au présent rapport ou à l'assainissement individuel en général, les acquéreurs sont invités à prendre contact avec le SPANC (Ligne directe : 04 75 22 48 53 -E-mail : spanc@paysdiois.fr). Accueil du public et permanence téléphonique le lundi de 9h à 17h à la Communauté des communes du Diois, 42 Rue Camille Buffardel, 26150 Die.

Le règlement de service est disponible sur demande ou sur notre site www.paysdiois.fr

Le présent avis technique concerne uniquement la filière d'assainissement. Il ne vaut pas autorisation au titre des règles d'urbanisme.

Fait à Die, le 28/07/2025



Pascal BAUDIN,
Vice-président
Chargé du SPANC

Le contrôle d'assainissement exercé par le SPANC est réalisé conformément à l'arrêté interministériel du 21/07/2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'ANC, à l'exception des installations d'ANC recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1.2kg/j de DBO₅, et à l'arrêté du 27/04/2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Le présent rapport est valable 3 ans à compter de la date de visite inscrite en page 1, sous réserve qu'aucune modification de l'installation n'ait été réalisée.

Le présent avis est donné sur la base des déclarations du propriétaire ou de l'utilisateur des lieux ou de toute personne représentant le propriétaire et selon un examen de visu des ouvrages réalisé à la date du contrôle, sans démontage. Les investigations entreprises s'inscrivent dans le cadre des dispositions de l'article L 1331-11-1 du Code de la Santé Publique et ne comportent aucun démontage des installations.

La prestation de contrôle effectuée par le service d'assainissement non collectif de la Communauté de communes fait l'objet d'une redevance.

Photos



Dégrilleur manuel



Système d'alimentation séquentielle



Regard de répartition



Premier étage du filtre planté de roseaux



Deuxième étage du filtre planté de roseaux



Regard de collecte des eaux usées traitées vers le bassin d'infiltration